

## Chômage: comment éviter les pénalités

**Être au chômage comporte des droits et des obligations. Ne pas respecter ces obligations peut priver l'assuré d'indemnités**

**Catherine Santoru**  
Office cantonal de l'emploi (OCE) de Genève

L'assurance-chômage suisse offre une protection sociale élevée en comparaison internationale. Cela concerne aussi bien les conditions donnant droit aux indemnités que leur montant et la durée maximale du droit aux prestations. Elle permet en outre l'accès à des cours et des stages (dans certaines conditions), à des vacances et à la protection de vos données.

En contrepartie, l'assurance-chômage fixe des règles précises pour pouvoir toucher ses indemnités et favoriser le retour à l'emploi. Quelles sont les principales obligations à respecter, au risque d'être pénalisé? Rappel.



Tout mettre en oeuvre pour retrouver au plus vite un emploi et rester joignable sont quelques-uns des devoirs de la personne au bénéfice de l'assurance-chômage. ISTOCK

### Rechercher un emploi activement

Si vous devenez bénéficiaire de l'assurance-chômage, cette dernière vous demandera de tout mettre en oeuvre pour limiter votre période de chômage. Cela signifie qu'elle attend de vous de retrouver un travail convenable le plus rapidement possible, en suivant les consignes de votre conseiller-ère en personnel de l'Office régional de placement (ORP). Il ou elle peut vous orienter et vous soutenir dans vos démarches de recherches d'emploi, mais il/elle n'a pas la responsabilité de vous trouver un travail. C'est avec ce partenaire que vous fixerez le nombre de recherches d'emploi à effectuer chaque mois. Dans la majorité des cantons, ce nombre est fixé à environ 10 recherches minimum.

### Dans quels cas est-on pénalisé-e?

Voici quelques exemples de situations pouvant entraîner une sanction et des jours de suspension de vos indemnités de chômage, c'est-à-dire des jours pour lesquels vous ne recevez aucune indemnité. Vous ne fournissez pas les preuves de vos recherches d'emploi ou fournissez des preuves en nombre insuffisant, de qualité insuffisante ou vous les remettez trop tard. Vous manquez, sans motif valable, un rendez-vous fixé par l'OCE. Vous ne pouvez pas prouver

que vous avez effectué des recherches d'emploi avant votre inscription au chômage ou n'en avez pas faites en nombre suffisant. Vous ne vous présentez pas, ne suivez pas ou interrompez sans motif valable une mesure de formation ou de réinsertion. Vous refusez un travail convenable ou ne postulez pas pour un emploi vacant assigné par votre conseiller-ère en personnel. Vous fournissez de faux renseignements ou ne transmettez pas les informations

nécessaires à l'ORP ou à la caisse de chômage. Les jours de suspension sont alors les suivants: 1 à 15 jours ouvrables pour une «faute» légère, 16 à 30 jours ouvrables pour une «faute» moyenne, et 31 à 60 jours ouvrables pour une «faute» grave. Pour contester une sanction, adressez-vous par écrit au service juridique de votre ORP. Si la sanction provient de votre caisse de chômage, adressez-vous directement à cette dernière. **C.S.**

### Consigner ses recherches d'emploi

Chaque mois, vous devrez consigner vos recherches dans un formulaire qui vous est envoyé par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), situé à Berne. Ce formulaire complété doit être remis à l'ORP dans lequel vous êtes inscrit-e au chômage, au plus tard le 5 du mois suivant. Cette démarche est indispensable pour toucher chaque mois vos indemnités de chômage.

Si vous avez des difficultés à retrouver un travail, ou si la situation du marché du travail l'exige, votre recherche devra s'effectuer en dehors de votre profession exercée. Ou vous devrez, par exemple, accepter des emplois avec un taux d'occupation différent que le taux désiré.

### Être joignable

Rechercher un emploi rapidement signifie également être vite joignable. Aussi, il vous sera demandé, lors de votre inscription au chômage, d'être atteignable dans les 24 heures, que ce soit par courrier postal ou électronique, ou par téléphone.

Cela permet non seulement à l'ORP de vous communiquer des informations importantes rapidement, mais aussi d'être disponible en cas de demande d'un employeur intéressé par votre profil.

### Se rendre aux entretiens

Après votre inscription au chômage, puis au minimum une fois tous les deux mois, votre conseiller-ère en personnel ORP vous convoquera à un entretien. Si vous devez manquer un rendez-vous pour de justes motifs, vous devez l'informer au moins 24 heures à l'avance. C'est aussi le cas si vous ne pouvez pas vous présenter à une formation à laquelle vous avez été convoqué-e.

### Communiquer les changements de situation

Lorsque votre situation personnelle ou professionnelle change, vous avez l'obligation d'informer à la fois l'ORP et votre caisse de chômage. Cela peut être le cas dans les exemples suivants: vous débutez un emploi, vous réalisez un gain intermédiaire (emploi durant la période de chômage), vous prenez des vacances (informez votre conseiller-ère deux semaines à l'avance), vous êtes absent-e pour une autre raison (mariage, décès d'un proche, voyage d'affaires, etc), vous êtes incapable de travailler pour cause de maladie ou d'accident (délai de cinq jours au maximum pour l'annoncer à l'ORP), vous renouvelez votre permis de séjour, vous modifiez vos coordonnées ou encore vous changez d'état civil.

Lorsque vous remplissez, chaque mois, le formulaire Indication de la personne assurée (IPA) destiné à votre caisse de chômage, vous la renseignez automatiquement de la plupart de ces changements. N'oubliez toutefois pas d'informer en priorité votre conseiller-ère en personnel ORP.

## Choisir son combat humain

### L'œil du pro

**Franck Le Vallois**  
Senior consultant

Choisir une entreprise, ou créer la sienne, c'est choisir son combat. On entend partout la volonté de «mettre l'humain au cœur de l'entreprise». Cet anthropocentrisme naïf, prétentieux et trompeur nous a conduits à asphyxier notre planète. Le problème majeur,

c'est justement «l'homme au centre» de tout. Ou bien définissons cet humain que nous évoquons en toute candeur et ignorance. Quel type d'humain voulons-nous? Comment ignorer, en effet, que l'humain est le seul, parmi les vivants, à avoir le privilège de produire de l'inhumain et à détruire son environnement?

Un type d'humain se reconnaît à ses valeurs. Non pas celles qu'il proclame, lui qui permettent le plus souvent d'avancer caché. Celles qu'il manifeste par son désir, ses choix et ses actes. «Toute action est fuite ou poursuite de

quelque chose», disait Aristote. Il existe toutes sortes d'humains,

«Au moment de s'engager, ou de se réorienter, la question majeure est donc celle de savoir quel type d'humain vous voulez être»

qui poursuivent des buts et répondent à des intérêts les plus divers

et surprenants. Nos véritables valeurs s'affichent dans les décisions que nous prenons, nos choix de vie, nos engagements, les relations que nous entretenons, qui nous indiffèrent ou que nous méprisons, et, surtout, dans tout ce que nous produisons. L'être humain est un animal très étrange, qui a l'art de se dissimuler derrière des discours et des théories tellement prégnants qu'il se prend à son propre jeu et devient étranger à lui-même.

Pourtant, requins, renards, rapaces, écureuils, moutons, félins, serpents, fourmis, papillons, mus-

tangs sauvages ou animaux domestiques, et même loups déguisés en agneaux, sont partout présents chez les humains. Diderot en avait déjà fait un bel inventaire.

Qui se ressemble s'assemble. Il existe donc une infinité de tribus différentes et variées, souvent noyées dans un vaste milieu culturel, dans lequel elles semblent passer inaperçues; mais la fragilité du vernis apparaît à la moindre menace. Castes, classes, clans, partis, chapelles et autres coteries constituent le tissu de nos sociétés, y compris à l'intérieur d'une même entreprise.

Au moment de s'engager, ou de se réorienter, la question majeure est donc celle de savoir quel type d'humain vous voulez être, dans la mesure où il n'existe pas de modèle prédéfini et que le pire peut côtoyer le meilleur. Quel type d'humanité voulez-vous risquer, construire et partager? Quel environnement humain souhaitez-vous rejoindre? À quels humains faites-vous vraiment confiance, ou pas, et pour quel genre d'humains êtes-vous prêts à vous battre?

www.gouvernances.ch